

teddif

territoires, environnement
et développement durable
en Île-de-France

Rapport



Toutes les clés d'un exercice réussi

juin 2013

www.teddif.org



 **îledeFrance**



La loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, oblige toutes les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants à élaborer, en amont du débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de DD. Depuis 2011, ce sont plus de 90 collectivités franciliennes qui ont à produire et à présenter chaque année un tel rapport, soit le quart des collectivités françaises obligées (environ 480). Si les premiers exercices réalisés constituent encore des prototypes perfectibles, la dynamique de l'évaluation au regard du DD a bel et bien été lancée par cette nouvelle obligation qui a pour vocation de favoriser la mise en œuvre des principes du DD dans l'ensemble des politiques et stratégies des collectivités. Alors que les collectivités franciliennes réalisent pour la plupart actuellement leur 3^e rapport, les partenaires du réseau teddif ont souhaité capitaliser les retours d'expériences et apporter des préconisations méthodologiques aux collectivités dans l'élaboration de leurs rapports DD.

Cadre de référence national des projets territoriaux de DD

5 FINALITÉS

1. la lutte contre le changement climatique
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
4. l'épanouissement de tous les êtres humains
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les textes en vigueur

- * Article 255 de la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement
- * Décret n°2011-687 du 17 juin 2011
- * Circulaire du 3 août 2011
- * Articles L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 du Code général des collectivités territoriales

5 ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE

1. stratégie d'amélioration continue
2. participation
3. organisation du pilotage
4. transversalité des approches
5. évaluation partagée

Contenus à développer dans le rapport DD

- 2 types de bilan...
 - le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
 - le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.
- ...et 1 analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Le décret du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de DD précise que ce dernier peut être élaboré à partir du cadre de référence des projets territoriaux de DD.

Mobiliser la collectivité autour du rapport DD

PRINCIPALES FINALITÉS DU RAPPORT DD

- *Eclairer les choix budgétaires et stratégiques de la collectivité, en assurant une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l'action publique*
- *Favoriser l'information et transparence de l'action de la collectivité au regard du DD, en mesurant la contribution des stratégies et actions locales dans les enjeux nationaux et supra nationaux*
- *Encourager un débat autour de la mise en œuvre du DD dans l'action de la collectivité entre élus, techniciens, et citoyens.*

ET POUR ALLER PLUS LOIN

- *Présenter les éléments de contexte local, les compétences et champs d'intervention de la collectivité, ainsi que le projet de la collectivité en matière de DD*
- *Identifier les impacts négatifs des politiques au regard du DD et des leviers d'action pour dépasser les difficultés*
- *Présenter une évaluation critique de la conduite des actions au regard des 5 éléments de démarche de DD*
- *Faciliter, via une réflexion annuelle de la collectivité, l'appropriation concrète des enjeux du DD et l'émergence d'une culture territoriale de l'évaluation*

Un outil au service du projet territorial de développement durable

Le rapport DD peut enrichir le projet territorial de développement durable (PTDD) :

- en favorisant l'initiation d'une démarche de PTDD ;
- en contribuant au suivi et à l'évaluation in-itinere de l'agenda 21 ;
- en donnant un nouveau souffle au projet territorial de développement durable.

 **Le rapport DD doit de fait ouvrir le champ du PTDD et élargir le périmètre d'analyse afin de couvrir l'intégralité des politiques menées par la collectivité et le fonctionnement de celle-ci**

Rédiger le rapport DD, les grandes étapes

DÉFINIR

LE CHAMP D'ANALYSE DU RAPPORT DD

- L'objet de l'analyse du rapport DD étant très vaste, les collectivités veilleront à s'appuyer pour l'exercice sur les documents préexistants et le calendrier de la collectivité, afin de rendre le rapport utile pour le pilotage de l'institution.

! Adopter une logique de progressivité pour l'exercice lui-même

Quant à la formulation des perspectives visant à améliorer la situation en matière de DD, veiller à définir des objectifs qui soient atteignables par la collectivité

ORGANISER

LE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE

- La réalisation du rapport DD nécessite un portage politique et technique important pour garantir le bon déroulement de la démarche. Une instance de pilotage ad hoc gagnerait à être mise en place permettant d'associer différentes acteurs, notamment les élus et les instances de pilotage de l'agenda 21 (s'il existe), avec le Président et/ou le Directeur Général des Services.

! Engager et maintenir dans le temps la mobilisation des directions, même celles qui ne se sentent pas directement concernées par le DD

IDENTIFIER

LES SOURCES DE DONNÉES

- Le rapport DD nécessite des collectivités qu'elles identifient les parties prenantes internes et externes à associer à la démarche : services, partenaires de la collectivité, organismes associés, etc.

! Dans une logique d'amélioration continue de l'exercice, les collectivités veilleront à élargir éventuellement ce cercle à d'autres acteurs détenteurs de données, tels que les partenaires de la collectivité et les citoyens

TRAITER L'INFORMATION

- Afin d'élaborer le rapport DD, les collectivités doivent penser en amont au choix des indicateurs (peu nombreux, mais pertinents) permettant des comparaisons possibles dans le temps et renseignables chaque année.
- Elles pourront s'appuyer sur les outils existants, tels que les rapports d'activité, outils de contrôle de gestion, grilles d'analyse et indicateurs développés dans le cadre de l'agenda 21 (s'il existe), et plus largement au niveau régional, les rapports du SRCAE, PCET, SDRIF, Plans de déplacements, etc..

! Entamer une réflexion sur des éléments de chiffrage financier s'intéressant au poids budgétaire de la prise en compte du DD au sein de l'action de la collectivité

Réfléchir à terme à l'intégration de la dimension DD dans les outils de contrôle de gestion de la collectivité

MOBILISER LES SERVICES

- Le rapport DD constitue une occasion d'interpeller les services sur les enjeux du DD et ce afin d'intégrer davantage le DD dans les réflexions et les pratiques de travail des collectivités.

 **Dépasser la simple liste des actions : chercher à mettre en cohérence et en perspective les actions et politiques menées au regard de leur contribution au DD**

Remplir les grilles d'analyse à plusieurs afin de confronter les points de vue et créer une dynamique collective

MAINTENIR LA PARTICIPATION DES ÉLUS

- Pour donner du poids au rapport DD dans les débats stratégiques et financiers de la collectivité, les rédacteurs du rapport veilleront à maintenir la participation des élus dans le pilotage et l'ensemble de la démarche, avant sa présentation et mise en débat.

 **Travailler avec les élus via des groupes de travail spécifiques (privilégier des formats courts)**

Quelques outils d'aide (partielle) à l'analyse...

- *Référentiel d'évaluation des agendas 21 locaux et projets territoriaux de développement durable*
- *Grille de lecture de l'appel à reconnaissance des PTDD et agendas 21 locaux*
- *Premiers éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable (CGDD)*
- *Grille d'analyse des projets RST 02*
- *Baromètre du développement durable en PACA*
- *Norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des organisations*

PRÉSENTATION DEVANT L'ORGANE DÉLIBÉRANT + COMMUNICATION ET DIFFUSION EN INTERNE ET EN EXTERNE

- Le rapport DD constitue une occasion de communiquer en faveur du DD, permettant de favoriser le débat politique sur la mise en œuvre du DD au sein des collectivités.

Optimisation du temps consacré à l'élaboration du rapport DD

La réalisation du rapport DD constitue une charge de travail conséquente pour les collectivités (en moyenne de 15 jours à 1 mois pour un ETP, tout type d'échelons confondus) s'échelonnant sur 6 mois. Cette charge de travail peut pourtant être amenée à diminuer au fil des exercices, compte tenu des modes de faire qui seront réutilisés au fil des ans (tableaux de bord, indicateurs, etc.).

Valoriser le rapport DD

Présenter le rapport DD pour favoriser une vraie mise en débat

À ne pas oublier !

La présentation du rapport DD doit faire l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant permettant d'attester de l'existence du rapport, même si ce dernier n'est pas transmis aux services de l'État. La loi ne stipule pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote particulier, mais c'est dans l'esprit du texte.

- Prévoir nécessairement la présentation du rapport DD par un élu en capacité de mobiliser les autres élus au sein de la collectivité

 **Créer l'échange pour peser au mieux dans les choix politiques et susciter un effet d'entraînement tant en interne que vis-à-vis des partenaires de la collectivité : c'est bien l'objet de la présentation du rapport DD !**

Le débat d'orientation budgétaire connaissant habituellement un ordre du jour chargé, serait-il pertinent de présenter le rapport DD à un autre moment de l'année, dans une autre instance délibérative?

Communiquer plus largement autour du rapport DD

- Profiter de cette opportunité pour informer, sensibiliser et communiquer sur le DD tout au long de l'année, via différents moyens de diffusion : site internet de la collectivité, newsletters, évènements organisés par la collectivité, etc.
- S'appuyer sur le rapport DD pour réaliser un document synthétique participant à la sensibilisation et à l'entraînement des parties prenantes et permettant de communiquer sur les avancées de la collectivité en matière de DD
- Diffuser le rapport DD dans les réseaux professionnels, pour favoriser le benchmark entre collectivités
- Réfléchir à des présentations complémentaires dans d'autres instances de concertation : forum Agendas 21, évènements DD au sein des communes pour les EPCI

 **Maintenir la mobilisation en interne en valorisant la contribution et collaboration des services !**

Pour aller plus loin

- *Teddif, Etude de capitalisation des rapports développement durable franciliens, septembre 2012*
- *RAEE, Capitalisation rhônalpine des rapports Développement durable 2011, novembre 2012*
- *DREAL PACA, Le rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales : Bilan 2011 – Perspectives 2012, septembre 2012*
- *Etd, Elaborer le rapport DD de ma collectivité, juillet 2013*

Teddif, Plateforme de partage des rapports développement durable

Animation et coordination
du réseau teddif

Isabelle Robinot-Bertrand

i.robinot-bertrand@etd.asso.fr
tél. 01 43 92 67 91



Marion Dorel

m.dorel@etd.asso.fr
tél. 01 43 92 68 15

Créé en 2002, **teddif** (territoires, environnement et développement durable en Île-de-France) est une réponse commune de la DRIEE, de la direction régionale de l'Ademe, de l'Arene Île-de-France, du conseil régional Île-de-France et de l'association Etd pour faciliter l'appropriation des principes du développement durable par les collectivités.

Le but est aussi de leur permettre de repérer et de mieux connaître les acteurs régionaux susceptibles de les guider dans leur démarche. Des organismes régionaux tels que l'IAU Île-de-France, Natureparif, l'Agence de l'eau Seine Normandie, interviennent occasionnellement en apportant leur expertise.

teddif propose des temps d'échanges, de sensibilisation, favorise le partage de connaissances et d'expériences, fait connaître des outils et démarches.

teddif s'adresse principalement aux collectivités mais aussi aux acteurs susceptibles de contribuer à leurs projets de développement durable (services de l'État, associations, chambres consulaires, etc.).

teddif est ouvert à tous les acteurs de la région Île-de-France intéressés.

www.teddif.org

